



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023 - 20h30

Le 26 juin 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absents : Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Sophie SUBIRATS

La séance est ouverte à 20h31 par M. le Maire qui constate le quorum et précise les procurations reçues.

Sophie SUBIRATS est nommée secrétaire de séance.

PV du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-60

OBJET : Projet de l'école maternelle dans le cadre du dispositif « NEFLE » - convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Dans le cadre du dispositif « Notre École, Faisons-La Ensemble - NEFLE », lancé par le Conseil national de refondation (CNR), l'équipe enseignante de l'école maternelle a déposé un projet pour développer une pédagogie respectueuse des rythmes de l'enfant en aménageant les espaces et les contenus pédagogiques et pour favoriser les apprentissages à l'école maternelle.

Emmanuelle LEBRE-VERY, directrice de l'école maternelle, explique qu'elles ont opéré un changement pédagogique innovant depuis 2019. Des achats de matériels ont été financés par la commune sur 2 ans. Cette démarche leur a permis de s'inscrire dans le projet ICARDIE avec une

reconnaissance de l'institution. Les analyses et pistes de travail doivent permettre d'atteindre l'objectif de renforcer la réussite des élèves et d'assurer leur bien-être.

Le montant alloué au projet est de 36 225,40 €, étalé sur 3 ans et couvrant la totalité des dépenses prévisionnelles. A ce titre, un partenariat financier doit être engagé avec la commune concernant l'utilisation de ces fonds, matérialisé par la signature d'une convention de financement avec l'Éducation Nationale.

Arrivée d'Aurélia FOURNIER à 20h36

L'équipe enseignante détaille le contenu du projet comprenant du matériel pédagogique durable, du mobilier adapté à la taille des enfants, des tables individuelles, des équipements pour réaliser « l'école du dehors », des formations... Elle précise également leur projet de fusion des classes basé sur des pôles d'apprentissage, une école ouverte mais avec un suivi des apprentissages. Cela revêt un aspect très innovant qui nécessitera de réorganiser l'agencement des classes.

Concernant la cour de récréation, il faudra repenser le positionnement des jeux et prévoir de la végétalisation. Ces aspects concourent au bien être de l'enfant.

Katia PEDEMAY demande s'il existe d'autres écoles intéressées par ce type de démarche. C'est le cas de Saucats qui a mis en place l'école ouverte ainsi que de Belin-Beliet.

Karine LASSOUANE souhaite savoir s'il y a une continuité sur l'école élémentaire car le retour des parents est très positif. Ce n'est pas le cas actuellement. Alexandra NAIVIN indique que cette démarche a nécessité une remise en question avec la difficulté de trouver de nouvelles « recettes » d'apprentissage. Les années précédentes avaient été marquées par de mauvais résultats.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer la lettre d'intérêt de la collectivité dans le cadre de « Notre École, Faisons-La Ensemble - NEFLE »,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2023-61

OBJET : Organisation du forum des associations

Par délibérations n° 2020-44 du 22 juillet 2020, n° 2021-56 du 30 août 2021 et n°2022-58 du 28 juin 2022, le Conseil Municipal avait adopté les principes d'organisation des forums des associations 2020, 2021 et 2022.

Appelé à délibérer et après présentation de Fabrice GUIRAUD, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer de manière permanente certaines modalités et de renvoyer à un arrêté de M. le Maire le soin de fixer chaque année les conditions d'organisation du forum :

➔ Le forum des associations aura lieu chaque année le 1^{er} week-end de septembre,

- Il est ouvert à toutes les associations de la Commune ainsi qu'à d'autres associations de la Communauté de Communes de Montesquieu qui apportent des activités complémentaires sur notre commune dans la limite des places disponibles,
- Il est ouvert aux artisans et commerçants de la Commune ainsi qu'à d'autres artisans et commerçants de la Communauté de Communes de Montesquieu qui apportent des activités complémentaires sur notre commune dans la limite des places disponibles,
- les personnes physiques et morales ayant une activité commerciale ne peuvent pas procéder à de la vente directe sur place sauf les associations loi 1901 et pour de la restauration,
- Les associations poursuivant un but à caractère politique ne peuvent être admises à participer au forum,
- L'accès au forum des associations est gratuit, tant pour les associations, artisans, commerçants et participants que pour les visiteurs,
- Un arrêté de M. le Maire fixera chaque année les conditions d'organisation du forum (lieu, horaires, date limite d'inscription, date limite de demande de matériel, mesures sanitaires, mesures de sécurité et tout élément nécessaire à sa bonne organisation).

DÉLIBÉRATION N° 2023-62

OBJET : Détermination de la date de la fête locale

M. le Maire expose que la fête locale a été annulée cette année car de nombreux problèmes ont été rencontrés.

Afin de faciliter l'organisation des manifestations locales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter la date de la fête locale au 1^{er} week-end de juillet à l'exclusion de toute autre manifestation.

DÉLIBÉRATION N° 2023-63

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Pompiers pour l'organisation du bal des Pompiers

Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote

Fabrice GUIRAUD explique que, du 13 au 14 juillet 2023, l'Amicale organise son bal annuel afin de partager un moment de convivialité avec les citoyens. Sont prévus :

- l'ouverture de la caserne pour la découverte des moyens,
- un apéritif dansant et un repas payant sous chapiteaux,
- un feu d'artifice aux Mottes,
- un bal avec DJ.

Le budget prévisionnel se monte à 8 750 € avec une subvention sollicitée auprès de la commune de 2 050 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 2 050 € pour le bal annuel de l'Amicale des Pompiers de Cabanac-et-Villagrains,
- de verser un acompte de 50 % avant la manifestation et le solde de 50 % après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses,
- de dire qu'un reversement de la part de subvention versée sera demandé en cas d'annulation de la manifestation.

DÉLIBÉRATION N° 2023-64

OBJET : Attribution d'une subvention au collectif Du Grain dans la Cabane

M. le Maire indique que, du 08 au 09 septembre 2023, le collectif propose un festival sous la forme d'un événement convivial, familial et durable à taille humaine avec des découvertes artistiques diversifiées pour sensibiliser les festivaliers à l'environnement via un village écoresponsable.

L'évènement se déroulera sur l'esplanade de Villagrains. Plusieurs partenariats ont déjà été mis en place avec les sapeurs-pompiers de Cabanac ainsi que divers auto-entrepreneurs et entreprises du territoire. Une dizaine d'artistes est prévue.

Le budget prévisionnel se monte à 48 166 € avec une subvention sollicitée auprès de la commune de 3 000 €. M. le Maire précise que le budget a changé avec une baisse de 10 000 €. Le collectif a été reçu ce jour à 17h30 par M. le Maire accompagné d'élus.

Karine LASSOUANE précise que la Préfecture devra donner son autorisation. M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Montesquieu a attribué une subvention de 3 500 €, ce qui est, pour Fabrice GUIRAUD, une aide importante.

Lionel COUBRA demande si le Grand Rassemblement des Gens du Voyage est toujours prévu. C'est le cas, précise M. le Maire. Karine LASSOUANE pense qu'il sera très difficile d'organiser et de gérer une évacuation en cas d'incendie. M. le Maire indique qu'il n'a reçu aucune information à ce jour sur le Grand Rassemblement. Olivier FORÊT rappelle l'importance du risque incendie.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 1 500 € pour l'organisation du festival musical du collectif Du Grain dans la Cabane,
- de verser un acompte de 50 % avant la manifestation et le solde de 50 % après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses,
- de dire qu'un reversement de la part de subvention versée sera demandé en cas d'annulation de la manifestation.

DÉLIBÉRATION N° 2023-65

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège de Saint-Selve

L'association sportive d'établissement a été créée le 04 octobre 2022 avec pour objet d'organiser et de développer d'une part la pratique volontaire d'activités sportives et d'expression et d'autre part l'apprentissage de la vie associative. Anne-Cécile DUCOSSON explique que cette action est basée sur le volontariat des professeurs. Aurore VERDIER souligne cependant le départ de l'un d'entre eux.

Cette association est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire qui organise différentes manifestations, rencontres et championnats aux niveaux district, départemental, académique voire national. Pour le moment, les trois enseignants d'EPS, membres de l'association, encadrent les activités sportives suivantes : badminton, handball, cross et raid APPN.

Tous les élèves du collège de Saint-Selve peuvent adhérer à l'association, certains étant issus de Cabanac-et-Villagrains.

Afin de pouvoir poursuivre et développer ses activités, de faire face aux divers frais de fonctionnement (affiliations et licences UNSS, cotisations district, frais de transports...) et de proposer, par la suite, des séjours ou des journées de découvertes d'activités physiques de pleine nature, l'association sollicite les 5 communes concernées afin d'obtenir une aide financière globale de 750 € pour l'année 2023.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 150 € pour l'année 2023 à l'association sportive du collège de Saint-Selve.

DÉLIBÉRATION N° 2023-66

OBJET : Marchés de travaux de réhabilitation de la gare de Cabanac en espace d'animation de la vie locale et touristique – Avenant n° 1 au lot n° 2 Charpente couverture zinguerie bardage

Concernant la construction du bloc sanitaire, l'entreprise JC CHARPENTES a proposé une solution techniquement équivalente à savoir le remplacement de la couverture EPDM par une couverture en zinc à joints debout.

Cette proposition induit une moins-value de 2 334 € HT soit 2 800,80 € TTC. Le nouveau marché se monte à 40 016,55 € HT pour 48 019,86 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 1 au lot n° 2 « Charpente couverture zinguerie bardage » attribué à l'entreprise JC CHARPENTES pour un montant de – 2 334 € HT soit – 2 800,80 € TTC et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2023-67

OBJET : Convention annuelle 2023-2024 avec l'ALEC visant le renforcement des orientations de la Mairie de Cabanac-et-Villagrains en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables

Olivier FORÊT indique que dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert concernant le remplacement du chauffage de la salle des fêtes de Cabanac, il est demandé de transmettre une étude énergétique spécifique.

L'ALEC a été sollicitée et propose de fournir cette étude dans le cadre d'une convention annuelle 2023-2024 d'objectifs. Cet accompagnement vise à réaliser une note d'orientation énergétique afin de fournir à la commune les éléments nécessaires à la demande de financement Fonds vert et de l'orienter, si nécessaire, sur les meilleurs travaux d'amélioration énergétique à mener. En contrepartie, la Commune s'engage à verser une subvention de 900 € tout en maintenant son adhésion annuelle d'un montant de 382 €. Cette convention est prévue pour un an.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acter le projet de convention tel que présenté,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2023-68

OBJET : Convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales en agglomération traversant la Commune de Cabanac-et-Villagrains

En complément des travaux réalisés dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) pour lesquels la Commune a obtenu l'autorisation de les réaliser ainsi que le financement de la bande de roulement, le Département de la Gironde propose une convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales en agglomération traversant la commune.

Cette convention doit permettre de clarifier les obligations respectives de chacune des deux collectivités pour l'entretien des routes départementales et de leurs dépendances en agglomération. D'une durée de 30 ans, elle acte des actions qui étaient réalisées jusqu'à présent :

Commune

- les aménagements latéraux dès lors qu'ils sont séparés de la chaussée par des bordures ou des pavés formant fil d'eau, tels que places de stationnements ou trottoirs, sauf bandes et pistes cyclables dont l'entretien est assuré par le Département,
- les équipements liés à des mesures de police de circulation, tels que les ralentisseurs, les plateaux traversant, les îlots séparateurs, qui du fait de leur nature doivent faire l'objet d'une autorisation de voirie du Département,
- les réseaux de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que les réseaux de distribution d'eau potable,

- les réseaux d'éclairage public,
- la signalisation de police horizontale et verticale, incluant les feux tricolores, ainsi que la signalisation directionnelle et touristique, pour ce qui concerne les mentions autres que départementales,
- les mâts supports de la signalisation directionnelle, lorsqu'ils sont la conséquence d'un choix esthétique particulier de la commune,
- les arbres et les espaces verts,
- le mobilier urbain, implanté après autorisation sur le domaine public départemental.

Département de la Gironde

- la chaussée, délimitée par des bordures de trottoir, des pavés formant fil d'eau, ou, en l'absence de trottoir, le bord de revêtement,
- l'ensemble des bandes et pistes cyclables appartenant au domaine public routier du Département,
- les ouvrages d'art, tels que les ponts et leurs murs de soutènement supportant la chaussée (propriété du Département),
- les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (panneaux EB10 et EB20),
- la signalisation directionnelle et touristique, pour ce qui concerne les mentions départementales,
- les fossés latéraux et autres dispositifs destinés à recevoir les eaux pluviales ruisselant sur la chaussée, dès lors qu'il n'existe pas de trottoir.

La commune est responsable de tout aménagement réalisé par elle. Les opérations de nettoyage de la chaussée et de ses dépendances (dénivellement, déneigement, lavage, balayage, fauchage des accotements...) ne constituent pas des opérations d'entretien des routes départementales mais relèvent des pouvoirs de police du Maire et ressortent donc de la compétence de la commune. Chaque collectivité assume financièrement ses propres charges d'entretien.

Pour Fabrice GUIRAUD, cette convention ne précise que ce qui se faisait déjà. Par ailleurs, M. le Maire informe les conseillers de l'attribution par le Département de la Gironde d'une subvention de 36 500 € pour la prise en charge de la bande de roulement dans le cadre de l'aménagement du carrefour d'Hostens à Villagrains.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acter le projet de convention tel que présenté,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2023-69

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 332-14

Une liste de livres à désherber a ainsi été établie :

- Introduction à l'histoire de la musique - François Sarhan
 - La parade des musiciens - Béatrice Fontanel
 - Le livre Orson Welles - Paolo Mereghetti
 - Des pommes - Philippe Marchenay et Laurence Bérard
 - Des raisins – Sophie Fauvette
 - Des tomates - Sophie Fauvette
 - Coïncidences – Stefan Draschan
 - Pas de panique, maman est là !
 - 101 trucs et conseils savoir se relaxer – Nitya Lacroixbage
 - Joselito, le vrai – José Miguel Arroyo
 - Antimanuel d'adolescence – Michel Fize
 - Le spécialiste, la photo – Tom Ang
 - Le livre qu'il vous faut pour réussir vos portraits – Henry Carroll
 - A quoi sert notre cerveau ? - Nicolas Chevassus-au-Louis
 - Provocations philosophiques - Michael LaBossière
 - Le bonheur – Bernadette Delamarre
 - Lettres d'un mauvais élève – Gaia Guasti
 - La folle poursuite – Hugh Galt
 - Fils de Zepplin – Irène Cohen-Janca
 - Les coeurs déchiquetés – Hervé Le Corre
 - La boîte à loup - Anouk Bloch-Henry
 - Le bandit au colt d'or – Simon Roussin
 - L'étoile – Eliane Stern
 - Mes animaux familiers à toucher – Géraldine Krasinski
 - Vingt mille lieues sous les mers – Jules Verne
 - La vie commence – Stefan Casta
 - Un si terrible secret - Evelyne Brisou-Pellen
 - Les enfants du temps qui vient – Gaia Guasti
 - A plein tube ! - François Librini
 - Michelle doit-on t'en vouloir d'avoir fait un selfie à Auschwitz - Sylvain Levey
 - Incantation – Alice Hoffman
 - Ma mère est une sirène – Benoît Richard
 - Je veux voir Marcos – Valérie Dayre
 - Le plaisir à petit prix, bien manger ne famille... - Jean-Pierre Coffe
 - Le dico des grandes découvertes – Brigitte Coppin
-
- Les visiteurs d'outre-tombe – Stéphane Daniel
 - Les ronces de l'exil – Jean-Claude Auriol
 - L'aventure du 20^e siècle 1900-1945 – Alain Peyrefitte
 - L'œuvre du photographe Alphonse Terpereau tome 1 & 2 – Florent Miane
 - Hemingway, la vie et ailleurs – Boris Vejdovsky
 - Les aliments à petits pas – Michèle Mira Pons
 - Savoir tout faire – La maison rustique
 - L'Auvergne une cuisine de caractère -
 - La planète dans l'assiette – Nathalie Roques
 - Bourgogne gourmande – Julian More
 - Jeu cuisine sucrée – Bernadette Theulet-luzié
 - Le grand livre de la cuisine régionale françaises -
 - Tous vos droits pour gagner, vous défendre, réussir – Agnès Chambraud...
 - Le secret du dernier poilu - Catherine Cuenca
 - De Gaulle le résistant - Hélène Montardre

- L'horizon - Dorothée Piatek
- Une histoire de cancer qui finit bien - Marianne Ferrer
- L'histoire de Ned Kelly - de Grave Marie Eve
- Mamika - Sacha Goldberg
- Cauchemar rail - Stéphanie Benson
- Victoria rêve - Thimothée de Fombelle
- Ce qui compte dans le premier baiser - Thierry Lefèvre
- L'usine - Yaël Hassan
- De la terre à la lune - Jules Verne
- La fourmilière - Jenny Valentine
- Un crapaud bien pratique - Paul Martin
- Ma mère est une sorcière - Agnès Bertron
- Une dent contre la souris - Elsa Devernois
- La vie en rouge - Anne Thiollier
- Comment devenir une rock star ou pas - Anne Percin
- L'invention des parents - Agnès De Lestrade
- Attention fou rire - Nathalie Kuperman
- Des vacances trop bizarres - Agnès De Lestrade
- Amanda et les amis imaginaires - A. F. Harrold
- Dame hiver - J. et W. Grimm
- Le roman de Renart en 19 récits - Michel Laporte
- Les plus beaux contes zen - Henri Brunel
- La grande montagne des contes chinois - Fabienne Thiéry
- Contes et légendes des chevaliers de la table ronde - Jacqueline Mirande
- Tour du monde des contes sur les ailes d'un oiseau - Catherine Gendrin
- Tête de mule ! - Josiane Strelczyk
- Privés de télé - Josiane Strelczyk
- Z comme Zinkoff - Jerry Spinelli
- Mémoire à vif d'un poilu de quinze ans - Arthur Ténor
- Double jeu - Jean-Philippe Blondel
- Tsunami - Mikaël Ollivier
- Les aventures de Djerik - Natalia Noussinova
- Le naufrage du Zanzibar - Michael Morpurgo
- La famille trop de filles - Susie Morgenstern
- Lafcadio le lion qui visait juste - Shel Silverstein
- Nanouk et moi - Florence Seyvos
- Bob le raté - Guillaume Guéraud
- La dame aux Chamélias - Gaia Guasti
- Le poulet fermier - Agnès Desarthe
- Couleurs d'un jour - Martine Laffon
- Un maillot de bain une pièce avec des pastèques et des ananas - Claire Castillon
- Un drôle d'ami - Elise Broach
- Billy Blaireau - A. L. Kennedy
- Attention ! Le futur peut faire peur... - Orlane, Eva, Amandine, Carla
- Contes du Mexique - Annie Caldirac
- Contes d'Asie - Henri Gougaud
- L'encyclopédie des débuts de la Terre - Isabel Greenberg
- D'abord ! - Laura Vaccaro Seeger
- La mythologie grecque - Sylvie Baussier
- La mythologie grecque - Claude Pouzadoux
- Le seigneur des couteaux - Fabien Rondet
- Andersen les ombres d'un conteur - Nathalie Ferlut

- Les poèmes en BD - Charles Baudelaire
- Kanopé - Louise Joor
- L'hôte - Jacques Ferrandez
- Duel au soleil - Manuel Marsol
- Panthéon - Eric Adam
- Les longues traversées - Bernard Giraudeau
- Tous vos droits - Prat Editions
- Enfants d'ici, parents d'ailleurs - Carole Saturno
- Tables en fête – Natacha Seret
- Chaplin – David Robinson
- Le cirque poète – Sophie Daxhelet
- La grande encyclopédie des motos de légende
- La promesse – Jussi Adler Olsen
- Manger à quoi ça sert ? - Sylvie de Thuisieulx
- J'ai 2 mamans c'est un secret – Claire Breton
- L'économie solidaire – Jacques Prades
- L'insécurité routière – Anne-Marie Balenbois
- Je suis le chêne – Frédéric Véronneau
- Les merveilleuses astuces de ma grand-mère – Francine Pages
- Manuel pratique de la correspondance – Ghislaine Andréani
- Hubert Beuve-Méry : « Non à la désinformation » - Frédéric Ploquin
- Le journaliste et l'assassin – Janet Malcolm
- Les formidables – Pascale Pavy
- Le guide pratique facebook – Patrrick Zemour
- La mémoire des femmes – Paulette Bascou-Bance
- Filles-garçons les mêmes droits ? - Hélène Motardre
- Ces impossibles français – Louis-Bernard Robitaille
- Petits tracas et gros soucis de 1 à 7 ans, quoi dire quoi faire – Christine Brunet

Appelé à délibérer, la Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette liste de livres à désherber.

DÉLIBÉRATION N° 2023-73

OBJET : Convention relative aux conditions générales de co-organisation du 24ème festival Méli-Mélo du 06 au 16 février 2024

Depuis une 20aine d'années, le festival Méli-Mélo offre une large programmation de spectacles de marionnettes.

Né à Canéjan, le festival Méli-Mélo propose 10 jours de spectacles, ateliers et interventions dans les écoles, les médiathèques et les crèches. Il est organisé en collaboration avec la ville de Cestas et la Communauté de Communes de Montesquieu qui apporte un soutien financier et accueille des spectacles sur son territoire.

Le vendredi 09 février 2024 à 10h30, 14h30 et 18h30, la commune de Cabanac-et-Villagrains accueillera le spectacle « Terre » de la compagnie Les Lubies.

Dans le cadre de cette organisation, une convention financière est proposée entre la ville de

Canéjan et la commune de Cabanac-et-Villagrains. Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (SACEM, SACD et autres taxes) du spectacle « TERRE » de la compagnie Les Lubies seront réglées par la ville de Canéjan. Les dépenses sont estimées à 701 €. La ville de Canéjan facturera à la commune la différence entre les dépenses engagées pour l'accueil de ce spectacle et les recettes encaissées par Canéjan.

La Communauté de Communes de Montesquieu prendra en charge les frais des 2 représentations scolaires organisées le vendredi 09 février 2024 à 10h30 et 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergements et repas) liés à l'accueil des représentations du spectacle.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette convention relative aux conditions générales de co-organisation du 24ème festival Méli – Mélo du 06 au 16 février 2024,
- de fixer un tarif unique d'entrée de 6 € (adultes et enfants),
- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

✦ Chorale de l'école maternelle

Anne-Cécile DUCOSSON rappelle les cours de chorale dispensés par deux professeurs de l'AJM et qui ont donné lieu à un beau spectacle lors de la kermesse. Elle propose de reconduire les cours pour l'année prochaine, ce qui est validé par l'ensemble des conseillers municipaux.

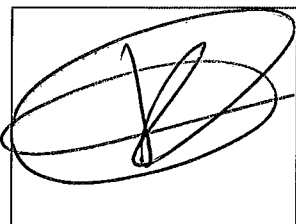
✦ État de catastrophe naturelle

Karine LASSOUANE fait un retour positif sur la déclaration d'état de catastrophe naturelle demandée par la Commune.

A ce sujet, M. le Maire rappelle que le ScoT refusera les zones U en secteurs argileux. Aurore VERDIER explique qu'en cas d'extension d'habitations, il faut faire attention aux zones argileuses et sensibiliser les porteurs de projets aux risques encourus, notamment sur la nécessité de réaliser les études de sol obligatoires.

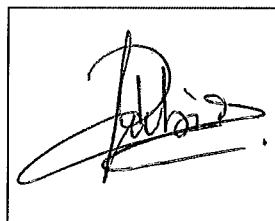
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Jean-Georges CLAIR

A stylized, handwritten signature in black ink, enclosed within a rectangular box.

Maire de Cabanac-et-Villagrains

Sophie SUBIRATS

A stylized, handwritten signature in black ink, enclosed within a rectangular box.

Secrétaire de séance

